

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ





La carte d'identité d'une personne majeure est valable : **15 ans.**

La carte d'identité d'un enfant mineur est valable : **10 ans.**

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place (Préfecture du Nord) et ne peut donc pas être délivrée immédiatement, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

Modifier l'adresse de sa carte d'identité n'est pas obligatoire.

Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement.

En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse.



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR MAJEUR

(Validité 15 ans)

Accueil de l'Hôtel de Ville : 03.27.22.59.00
 Service accueil et démarches citoyennes : 03.27.22.59.53

du lundi > vendredi
 & samedi matin uniquement sur rendez-vous

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR AU DÉPÔT ET AU RETRAIT

PIÈCES À FOURNIR	1 ^{ÈRE} DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
Formulaire de demande (CERFA N° 12100*02) (à compléter avant le rendez-vous, téléchargeable via internet) ou à retirer en Mairie	X	X	X
2 photos d'identité couleur de moins de 6 mois, format 35 x 45 mm de face, tête nue (cabine automatique agréée ou photographe)	X	X	X
Justificatif de domicile : Original de moins de 6 mois au nom et prénom du demandeur (eau, gaz, électricité, quittance assurance logement, téléphone fixe et mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer délivrée par agence) facture électronique ou attestation d'hébergement réglementaire délivrée par un organisme d'accueil ou un particulier avec facture et pièce d'identité de l'hébergeant Pour les personnes sous tutelle : Jugement de tutelle + C.N.I. du représentant légal.	X	X	X
C.N.I en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou autre pièce officielle avec photo (passeport, permis de conduire, carte Vitale avec photo). Si CNI périmée + 5 ans, acte de Naissance de – de 3 mois obligatoire.		X	
Livret de famille + copie (si utilisation du nom d'époux (se))	X	X	X
C.N.I. + photocopie de la C.N.I. à renouveler		X	
Acte de naissance copie intégrale de moins de 3 mois	X	X	X
25 € en timbres fiscaux : au Trésor Public ou chez un buraliste.			X
Déclaration de perte La déclaration de perte se fait lors de l'instruction de la nouvelle demande. Copie de la C.N.I. perdue si possible.			X
Déclaration de vol instruite auprès des Services de Police. Copie de la C.N.I. volée si possible			X
Impératif : connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de ses parents	X	X	X

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR MINEUR

(Validité 10 ans)

Accueil de l'Hôtel de Ville : 03.27.22.59.00

Service accueil et démarches citoyennes : 03.27.22.59.53

du lundi > vendredi

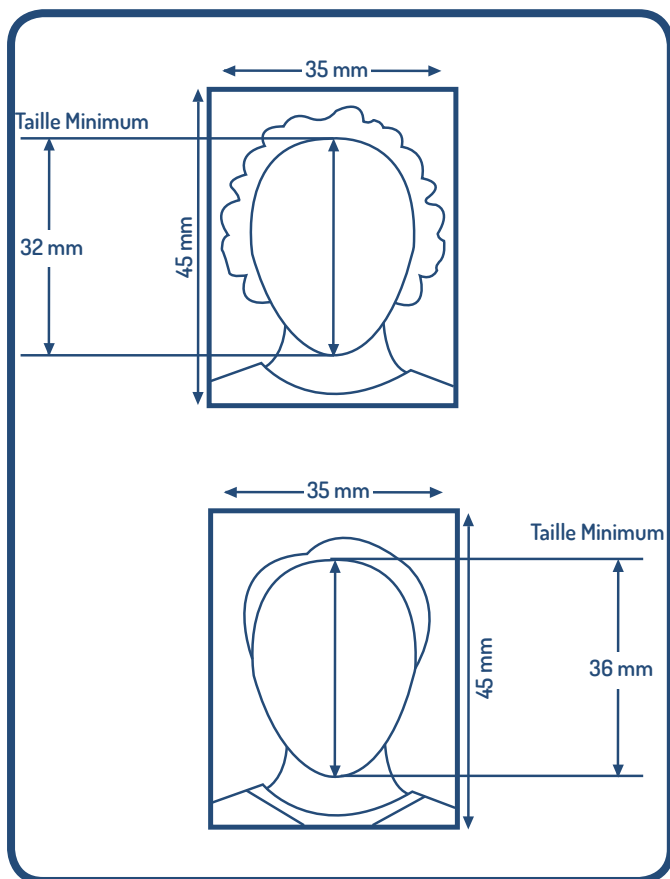
& samedi matin

uniquement sur rendez-vous

POUR LES ENFANTS DE 0 A 11 ANS : PRÉSENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT (CONNAÎTRE LA TAILLE DE L'ENFANT)

POUR LES ENFANTS À PARTIR DE 12 ANS : PRÉSENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT ET AU RETRAIT

PIÈCES À FOURNIR	1 ^{ère} DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
Formulaire de demande (CERFA N° 12100*02) (téléchargeable via internet) ou à retirer en Mairie	X	X	X
2 photos d'identité couleur de moins de 6 mois, format 35 x 45 mm de face, tête nue (cabine automatique agréée ou photographe)	X	X	X
Justificatif de domicile : Original de moins de 6 mois au nom et prénom du demandeur (eau, gaz, électricité, quittance assurance logement, téléphone fixe et mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer délivrée par agence) facture électronique ou attestation d'hébergement réglementaire délivrée par un organisme d'accueil ou un particulier avec facture et pièce d'identité de l'hébergeant	X	X	X
C.N.I en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou autre pièce officielle avec photo (passeport, permis de conduire, carte Vitale avec photo). Si CNI périmée + 5 ans, acte de Naissance de - de 3 mois obligatoire		X	
Livret de famille + copie, pièce d'identité du représentant légal (présent au dépôt du dossier)	X	X	X
Parents divorcés : dernier jugement de divorce (Convention Définitive) + autorisation de l'autre parent (imprimé téléchargeable via internet) + CNI	X	X	X
Parents séparés : autorisation de l'autre parent (imprimé téléchargeable via internet) + CNI	X	X	X
En cas de garde alternée : autorisation de l'autre parent (imprimé téléchargeable via internet) + CNI + justificatif de domicile original de - 6 mois des 2 parents	X	X	X
C.N.I. + photocopie de la C.N.I. à renouveler		X	
Acte de naissance copie intégrale de moins de 3 mois	X	X	X
25 € en timbres fiscaux : possibilité de s'acquitter du droit de timbres, au Trésor Public ou chez un buraliste.			X
Déclaration de perte La déclaration de perte se fait lors de l'instruction de la nouvelle demande. Copie de la CNI perdue si possible.			X
Déclaration de vol instruite auprès des Services de Police. Copie de la C.N.I. volée si possible			X



PHOTOS D'IDENTITÉ

2 photographies d'identité récentes (moins de 6 mois), en couleur, différentes des autres pièces d'identité, format 3,5 cm x 4,5 cm, non autocollantes, non scannérisées, de face, tête nue (pas de bandeau, pas de barrettes, pas de serre-tête visibles) y compris pour les jeunes enfants, visage et cou dégagés, sans surbrillance et sans expression (bouche complètement fermée, ne pas voir les dents).

Porteurs de lunettes: pas de verres teintés, ni de reflets.

Les photos de classe ne sont pas acceptées.

PEUT-ON VOYAGER AVEC UNE CARTE D'IDENTITÉ DE PLUS DE 10 ANS ?

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans.

Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si vous étiez majeur au moment de sa délivrance et que la carte était encore valide le 1^{er} janvier 2014.

CONDITION DE PROLONGATION AUTOMATIQUE

date de délivrance	date d'expiration visible sur le titre	nouvelle date d'expiration	Condition liée à l'âge
2004	2014	2019	être né avant 1986
2005	2015	2020	être né avant 1987
2006	2016	2021	être né avant 1988
2007	2017	2022	être né avant 1989
2008	2018	2023	être né avant 1990
2009	2019	2024	être né avant 1991
2010	2020	2025	être né avant 1992
2011	2021	2026	être né avant 1993
2012	2022	2027	être né avant 1994
2013	2023	2028	être né avant 1995

ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

03 27 22 59 00

SERVICE ACCUEIL ET DÉMARCHES CITOYENNES

03 27 22 59 53

Uniquement sur rendez-vous du LUNDI au VENDREDI
ainsi que le SAMEDI matin (sauf en août)

www.valenciennes.fr

MARS 2017